

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009	PCDR classique	A11/1 : création d'une maison de village et d'un mini-réseau de chaleur PBE à Rossignol - Phase 1 : construction du bâtiment	1.034.748,51€ t vac	02/04/2025

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		Signature d'une convention d'occupation 25€/an.	
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	25€
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices ² = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités organisées par l'asbl gestionnaire de la maison de village. La salle est également mise à disposition de l'école pour le marché de Noël et la fête de l'école et au club des jeunes pour certaines activités comme la kermesse. Par ailleurs, elle est mise en location pour des mariages, fêtes d'anniversaire
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
12/13	PCDR classique	A13/1 : aménagement de l'espace collectif aux abords de la maison de village de ROSSIGNOL - Phase 2 : aménagement des abords	€ 251.016,55 (tvac)	11/03/2025

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁴ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁴ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁵ = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁶	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Espace collectif
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

⁵ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁶ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009 Visa 05/2010 Avenant temporel 2014	PCDR classique	A09/1 : réouverture de venelles dans les villages et de chemins de liaison (Rossignol, Bellefontaine, Tintigny)	€ 422.784,64 tvac	11/03/2025

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁷ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁷ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁸ = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁹	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fréquentation très régulière et fonctionnelle par les habitants
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

⁸ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁹ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
12/2014	PCDR classique	A14/1 : aménagement de la Place du 120 ^{ème} à BELLEFONTAINE	€ 522.855,10 tvac	21/05/2021

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui Non	
Si le patrimoine est loué¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices¹¹ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités villageoise et communales diverses : jeux d'enfants, détente familiale, visites, arrêt de promeneurs, organisation d'ateliers artistiques, kermesse locale...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2015 Avenant 2019	PCDR classique	Maison rurale à Tintigny	€ 2.527.723,96	20/11/2025

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui Non	
Si le patrimoine est loué¹³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Gestion confiée à la RCA	Montant annuel	/
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Gestion confiée à la RCA	Montant annuel	/
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices¹⁴ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹⁴ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
-----------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹⁵	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	La maison rurale accueille deux ASBL communales en occupation permanente : Le Cercle de la Semois et Le Patro de Bellefontaine. Outre ces occupations permanentes, la Maison rurale est également mise en location pour différents types de publics : Particuliers, ASBL communales et non communales, Administration communale, Écoles communales. Ainsi qu'une grande variété d'événements : Fêtes de famille ; Jubilaires ; Mariages ; Anniversaires ; Évènements publics ; Salons et Expositions ; Enterrements ; Représentations de troupes de théâtre ; Festivités de Nouvel An.

¹⁵ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	/



ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹⁶	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ¹⁷
2002	2002	08 décembre 2025	31 mai 2025
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ¹⁸	25 février 2025	Nombre de présents	11
	22 avril 2025 (GT)		3
	07 juillet 2025		12
	21 novembre (GT)		2
Réflexion sur l’opération de développement rural			
	L’opération de développement rural est bien lancée et suit son cours. Le nombre de réunions suit le calendrier des projets du PCDR. 25 février 2025 : Rapport annuel (CLDR) 22 avril 2025 : rencontre auteur commune comité des fêtes de Lahage & membres CLDR 07 juillet 2025 : Présentation de l’esquisse de Lahage (CLDR) 21 novembre : 2 ^e rencontre auteur commune comité des fêtes de Lahage & membres CLDR De plus, la CLDR a été renouvelée : un appel à candidatures a été lancé pendant l’été 2025. La CLDR a également participé à l’inauguration de la maison rurale de Tintigny-Bellefontaine (ancien PCDR).		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	M.2.03		
Intitulé du projet	Créations ou réaménagement d’espaces de convivialité dans les villages		
Priorité du projet	Lot 2		
Calendrier d’exécution	2026		

¹⁶ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁷ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁸ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]